

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 2 décembre 2024

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel MM. Stéphane Hostettler	Maire Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros Mme Catalina Kauz MM. Christophe Mage	Président Vice-présidente Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Sabine Chenevard, Anna Dumonthay, Laura Mathil, Audrey Pion, Susanne Roux-Stubler	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Yves Bobillier, Éric Grand, Alain Magistra, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	M. Yves Lüthi	Adjoint
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjoints
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission sociale du 5.11.2024
 - 4.2 Commission urbanisme du 26.11.2024
 - 4.3 Commission PDCom du 27.11.2024
5. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
6. Décision(s) de l'ACG
7. Proposition du Maire et des Adjoints
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h. Puis il annonce les personnes excusées.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Tous les élus ayant reçu le Jusserand, **le Président** rappelle que le Noël communal aura lieu le 17.12.2024 à 18h30. Le Père Noël et le Père Fouettard ont confirmé leur venue.

M. Christophe Mage annonce que les Vœux du Maire auront lieu le 9.1.2025. Les élus viennent de recevoir l'invitation.

3. Communications générales du Maire et des Adjoints

Mme le Maire indique que concernant la régularisation de la parcelle 165, l'OAC a considéré dans sa réponse que la commune ne dispose pas de la qualité pour exiger une décision du département sur les mesures administratives. L'avocat de la commune poursuivra ses démarches, même s'il pense que la commune a très peu de chances d'obtenir gain de cause. À ce jour, ce dossier a coûté Fr. 24'000.- à la commune.

La joyeuse équipe du Chamboton s'est chargée le 6.11.2024 de l'entretien annuel de la rivière, un engagement au service de la commune et des habitants qui est toujours très apprécié par les autorités. **Mme le Maire** remercie chaleureusement Frédéric Piagentini ainsi que tous les membres de l'équipe.

De nouvelles poubelles équipées de couvercles ont été posées aux arrêts de bus situés sur la route de Jussy et le chemin de La Moniasse. Il faut espérer que leurs couleurs vives s'estomperont un peu avec le temps.

La commune vient d'engager un jeune patrouilleur scolaire, M. Daniel Silva Ricardo, qui se postera au chemin des Prés-Seigneur. Âgé de 21 ans, il réside à Lullier et suit des études à l'ECG pour adultes. Ce petit travail qu'il vient de commencer lui convient tout à fait. **Mme le Maire** lui souhaite bonne chance et demande à tous de lui faire un bon accueil.

En l'absence de M. Yves Lüthi, excusé, **Mme le Maire** annonce ensuite les dernières demandes d'autorisation.

DD 335048/1 : route de Jussy 292, Corinne Degli Agosti, couvert, pergola et terrasse. *Préavis favorable.*

DD 335111/1 : route de Jussy 240, Franciska Jungo, modification du mode de chauffage d'une habitation. *Préavis favorable.*

DD 328012/2 : chemin des Communes 24, Sylvain Charlois, modifications intérieures de la villa et de son annexe, modification des aménagements extérieurs. *Préavis favorable.*

DD 329684/1 : chemin de Sionnet 55, José Giger, remplacement d'une chaudière à mazout par deux PAC air/eau aérothermiques. *Abandon par le requérant.*

Le rapport du mois d'octobre 2024 de Mobilitri est à disposition sur CMNet, conclut **Mme le Maire**.

M. Stéphane Hostettler indique que la Fondation genevoise de désendettement ouvrira une antenne à Vérenaz. Les quatre communes du service social Littoral sont déjà en lien avec cette antenne. Le service social intercommunal de Meinier, Gy et Jussy a également signé un partenariat de collaboration avec cette fondation. Les Jusserands pourront bénéficier d'un accompagnement en cas de désendettement.

L'Hospice général, avec qui toutes les communes genevoises sont appelées à signer une

convention, est le principal organe d'exécution de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP). Jussy vient de signer cette convention individuellement, mais dans le cadre du service social intercommunal. L'objectif de cette convention est de clarifier la répartition des compétences dans le domaine de l'action sociale entre l'Hospice général et la commune, d'offrir un dispositif local au plus proche des besoins des habitants, de faciliter la coordination entre les services et l'accès aux prestations, d'assurer une pérennité de la collaboration entre la commune et l'Hospice général, de renforcer aussi la cohérence territoriale. La convention, qui entrera en vigueur le 1.1.2025, est signée pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31.12.2026. Durant le trimestre qui précédera cette échéance, une rencontre entre la commune, la coordinatrice sociale Heidi Gusset et l'Hospice général permettra de tirer un bilan et de renouveler éventuellement cette convention.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission sociale du 5.11.2024

Mme Catalina Kauz évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

- Repas des retraités, 19.11.2024 : la soirée s'est très bien déroulée.
- Promotions citoyennes, 8.11.2024 : le seul jeune Jusserand à s'être inscrit recevra un bon pour un repas pour deux personnes dans un restaurant.
- Noël communal, 17.12.2024 : l'arrière du temple est dépourvu d'éclairage. Il est important de maintenir l'éclairage pendant la fête, soit jusqu'à 22 ou 23h. Une demande devra-t-elle être faite auprès des SIG ? Le chœur de gospels a malheureusement annulé sa participation. Le Père Noël et le Père Fouettard ont confirmé leur venue ; des sièges ont été prévus pour ces vénérables personnages. La fenêtre de l'Avent de la Mairie a eu lieu hier ; plusieurs autres ont été programmées, dont les dates figuraient sur le Jusserand.
- Sortie des retraités 2025 : la date choisie, à savoir le 21.5.2025, coïncide avec la dernière assemblée générale de l'ACG. Il n'a malheureusement pas été possible de trouver une autre date convenant à tous. Mme le Maire s'arrangera pour être présente le 21.5.2025. La commission a finalement choisi le musée Chaplin et un repas au restaurant le Chalet suisse, au Mont-Pèlerin. Le retour pourrait se faire en bateau depuis Nyon.
- Promotions scolaires 2025 : les commissaires ont réfléchi au maintien ou pas des attractions à l'école, car les deux sites engendrent un surcoût et donc un dépassement de budget. La commission a décidé de proposer un spectacle, un petit manège pour les plus jeunes et le School Bus à l'école ; les attractions, dont certaines ont déjà été réservées, seront installées vers la salle des fêtes en fin de journée. Le repas sera gratuit pour les enfants.
- Divers :

L'Exécutif a reçu Esther Meyer, qui a évoqué les difficultés de l'APEJ. La commission fera appel à l'APEJ pour les promotions, et aux Baroudeurs de Jussy pour d'autres manifestations. La commission suggère à l'APEJ d'organiser un atelier sur la parentalité afin d'élargir son offre.

La commission a également pris acte de la démission de Mme Alison Piagentini des Baroudeurs de Jussy.

Selon le compte rendu du cartel des sociétés, il n'y aura pas de rallye en 2025. Le concept a malgré tout été jugé bon, car le rallye permet de promouvoir les associations communales. L'idée serait de choisir un thème différent pour chaque édition (sociétés sportives, culturelles ou autres). M. Stéphane Hostettler pense que la cérémonie des nouveaux habitants/Vœux du Maire serait une bonne occasion pour que les sociétés jusserandes se présentent à la population. Par exemple il serait possible d'offrir un pack avec toutes les associations. La possibilité d'intégrer le rallye dans la marche du 1^{er} août a aussi été

évoquée.

Les pompiers organiseront une importante manifestation sur la sécurité en juin 2025.

Open Scène et la Jeunesse seraient peut-être intéressés à participer à la balade transfrontalière qui aura lieu en mai.

– La prochaine séance est fixée au 3.12.2024.

M. Pascal Wegmuller demande un complément d'information sur les difficultés auxquelles l'APEJ est confrontée.

Mme Catalina Kauz répond que peu de parents s'investissent au sein de l'APEJ. Peut-être faudrait-il prévoir de lancer un appel aux parents.

4.2 Commission urbanisme du 26.11.2024

M. Pascal Wegmuller évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

– Route de Juvigny 2 : M. Yves Lüthi a fait un point de situation. Une présentation des mandataires sur les modifications du projet qui seront soumises à la CMNS avant d'être redéposées a été fixée au 18.11.2024. Selon le planning prévisionnel, l'autorisation de construire complémentaire sera déposée d'ici la fin 2024, l'appel d'offres lancé d'ici février 2025 pour un début des travaux fin avril ou début mai (14 à 16 mois de travaux). Si tout se passe bien, le bâtiment devrait être mis en service à la fin de l'été 2026. Les commissaires ont aussi évoqué l'importance, maintenant que ce projet se concrétise, d'élaborer un budget pour les équipements et un budget pour le fonctionnement du bâtiment. Ces éléments seront étudiés d'ici l'été prochain, pour intégrer ces charges au projet de budget 2026. M. Yves Lüthi a informé la commission qu'une séance aurait lieu avec M. Leuba, son avocat, Mme le Maire et l'avocat de la commune.

– Séances 2025 : la commission a planifié ses séances 2025 jusqu'à la fin de la législature.

– Divers :

L'horloge de l'éclairage du temple serait à revoir, maintenant que les éclairages sont en LED et beaucoup moins énergivores. Éclairer le temple jusqu'à minuit serait une bonne chose. Il faudrait demander à la Couronne d'éteindre son bandeau lumineux à minuit, mais il s'agit d'un commerce privé.

Concernant la salle de gym, M. Éric Grand a indiqué qu'il y fait toujours un peu trop chaud. Le mandataire a été informé. La commission pense qu'il faudrait peut-être revoir le fonctionnement des ventilateurs afin qu'ils soient calqués sur la régulation.

Les commissaires ont aussi évoqué l'extension de la salle des fêtes et du local des pompiers. M. Éric Grand a suggéré à la commission de réfléchir à inclure une extension du sous-sol dans ce projet.

La réfection du parking des Beillans a induit un léger dépassement de budget de Fr. 4'000.-, d'une part dû à une erreur de calcul du fournisseur et, d'autre part, à des travaux supplémentaires en cours de chantier (ajout d'un peu de matière).

Le local à vélos pour les gardes ruraux dans le local de la voirie est terminé, et notamment la mise en conformité de la fosse de la citerne à mazout.

– La prochaine séance est fixée au 28.1.2025.

4.4 Commission PDCom du 27.11.2024

M. Jean-Marie Beaud évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

Les commissaires, qui avaient reçu la première mouture du projet de PDCom, ont travaillé sur les 47 premières pages (sur 194). Ils ont eu une grosse discussion sur la qualité du

travail des mandataires par rapport à cette mise à jour qui a débuté en 2021. La commission se réunira début janvier afin de poursuivre le travail sur les pages restantes avant de transmettre l'ensemble du document aux mandataires, ceci pour plus d'efficacité.

La commission a également étudié les factures reçues et les dépassements d'honoraires annoncés par les mandataires. **M. Jean-Marie Beaud** rappelle le devis de base budgété pour le PDCo, à savoir Fr. 225'000.-. Les séances organisées avec les agriculteurs ont induit certains petits dépassements (Viridis et Trafitec). Le dépassement d'honoraires d'EDMS ingénieur énergie, 106 heures supplémentaires au 23.10.2024, pose en revanche question vu les 160 heures déjà budgétées. M. Christophe Mage a demandé aux mandataires d'envoyer leurs timesheet avec le détail des heures déjà effectuées afin de justifier ces 132 heures supplémentaires.

La prochaine séance est fixée au 7.1.2025 à 19h.

Mme le Maire ne comprend pas pourquoi les mandataires ne sont pas revenus plus vite vers la commune, chacun ayant compté une semaine de travail supplémentaire, ce qui n'est pas anodin.

M. Jean-Marie Beaud indique que les 39 heures supplémentaires pour rencontrer individuellement tous les agriculteurs paraissent plausibles à la commission. Mais les 106 heures supplémentaires d'EDMS ingénieur énergie sont incompréhensibles. La première facture intermédiaire du 26.11.2024 a été réglée par la commune. Mais la commission veut des réponses à ses questions.

M. Éric Grand se demande s'il ne faudrait pas négocier des forfaits avec les mandataires.

M. Jean-Marie Beaud rappelle que ce dossier traîne depuis 2020, notamment à cause du PDCo. La commission a demandé des détails sur l'ensemble des éléments.

5. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

Néant.

6. Décision(s) de l'ACG

Le Président annonce la décision de l'AG de l'ACG du 20.11.2024 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal (FI), d'une subvention d'investissement de Fr. 7'000'000.- à la Ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges.

Le Conseil municipal en prend acte.

7. Proposition du Maire et des Adjoints

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

Néant.

9. Divers

Mme le Maire salue la présence du public, deux habitants ayant assisté ce soir à la séance du Conseil municipal.

M. Olivier Gros propose aux membres de la commission administration de fixer ensemble une date pour le traditionnel repas de fin d'année à l'issue de la séance.

Date du prochain Conseil municipal : 10 février 2025 à 20 heures.



Le Président :
Olivier Gros



La Vice-présidente :
Catalina Kauz



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 20h29.